



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

Affaire suivie par :  
**Corinne GUYOT**  
ABF, cheffe de service  
Tél : 05 49 55 63 27  
Mél : udap.vienne@culture.gouv.fr

Poitiers, le 3 août 2021

**PRÉFECTURE de la VIENNE**

**17 AOUT 2021**

Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial  
Bureau Environnement  
à

La cheffe de l'unité départementale de l'architecture et  
du patrimoine de la Vienne

Réf. : CG/DPE/LC n° 85 D

Madame la préfète de la Vienne  
Préfecture de la Vienne  
Bureau de l'Environnement  
7 place Aristide Briand  
86000 POITIERS

à l'attention de Mme Catherine JACQUES

**Objet :** CENON-SUR-VIENNE - Projet d'aménagement « Les Bornais du Prieuré »  
**P.J. :** Liste des monuments historiques et cartographie (extrait de l'atlas des patrimoines)

Par courrier en date du 5 juillet 2021, vous avez souhaité recueillir la contribution de l'UDAP86 dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) que souhaite engager la commune de Cenon-sur-Vienne, concernant l'aménagement « Les Bornais du Prieuré ».

**Servitudes d'utilité publiques**

Le périmètre DUP se situe en abords d'une borne militaire romaine, inscrite au titre des monuments historiques depuis le 26 avril 1938. Ce monument historique a été déplacé dans le hall de la mairie en 2016. Par conséquent, ce projet d'aménagement et les futures constructions feront l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le projet est également situé dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Il est donc conseillé de se rapprocher du Service Régional de l'Archéologie (SRA) 102, Grand'Rue - CS 20553 - 86020 POITIERS (Tel : 07 84 44 18 10).

Contrairement aux informations fournies page 61, le projet d'aménagement se situe dans l'entité paysagère « Poitiers-Châtelleraut » (et non « Vallée de la Vienne et de ses affluents »). Cette entité paysagère se caractérise par une succession d'urbanisations banalisées en bordure de la Vienne où l'on retrouve des zones commerciales, pavillonnaires et d'activités.

La commune de Cenon-sur-Vienne aussi connue comme lieu de confluence du Clain et de la Vienne se caractérise par une urbanisation dispersée au milieu des terres agricoles. Ce paysage semi-rural offre aujourd'hui, aux habitants, un cadre de vie qualitatif.

### **Avis sur le projet**

Le projet s'inscrit dans un contexte existant à proximité d'un centre-ville équipé. Pour profiter au mieux de cette situation et valoriser les circulations piétonnes et la qualité de leur traitement, il serait souhaitable que le tracé viaire soit amélioré sur les points suivants :

- Périmètre de l'accès à l'est (suivant la parcelle AA0339P) afin d'éviter un parcellaire résiduel au nord de l'accès au parking de la médiathèque ;
- Traitement du mur est de la parcelle AA0339P afin de conserver la lecture du parcellaire existant ;
- Cheminements piétons vers et dans « l'espace structurant » situé au nord du site afin d'améliorer l'attractivité et l'usage du parc paysager ;
- Traitement de l'entrée nord afin de mieux valoriser cet accès ;
- Aménagement des placettes et ses lieux de giration afin de mieux mutualiser les dessertes de parcelles et éviter les impasses.

Il serait aussi souhaitable que le bâti soit amélioré sur les points suivants :

- Hauteur limitée afin d'inscrire les nouvelles constructions dans la continuité du bâti environnant ;
- Matériaux qualitatifs pour les constructions et les clôtures afin de garantir une bonne intégration urbaine et paysagère et une durabilité dans le temps ;
- Bande bâtie à l'ouest du site présentant des variations d'alignement afin d'offrir une meilleure qualité de l'espace sur les parcelles et au niveau du passage situé entre le lotissement et les parcelles agricoles (hors site de projet) ;

L'architecte des bâtiments de France,  
cheffe de l'UDAP de la Vienne



Corinne GUYOT

## LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Extrait cartographique des monuments historiques et sites sur la commune de Cenon-sur-Vienne (source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/#>)

IMH = inscrit au titre des monuments historiques

CLMH = classé au titre des monuments historiques

## CENON-SUR-VIENNE

**Borne milliaire romaine** : située dans un parterre de fleurs au niveau du 17b place Michel Gaudineau (cad. BB10).

*Déplacée en 2016 dans le hall de la mairie*

IMH 26 avril 1938

ZPPA : Zone A - Le Bourg, Le Prieuré, Bretagne, Le Tréffoir, Le Petit Cenon

Extrait cartographique : Cenon-sur-Vienne



